

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Séance plénière  
du vendredi 9 février 2001**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 9 februari 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	685
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Joël Riguelle à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « le projet de parking rue Villa Hermosa introduit par l'AED »	685
Question d'actualité jointe de Mme Adelheid Byttebier, concernant « la demande d'un permis d'urbanisme pour la construction d'un parking destiné aux cabinets ministériels »	685
Question d'actualité jointe de Mme Geneviève Meunier, concernant « le projet régional de parking rue Villa Hermosa »	685
— De M. Mohamed Azzouzi à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'étude sur l'évaluation des risques de la pollution atmosphérique urbaine chez les enfants »	687

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	685
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Joël Riguelle aan de heren Jos Chabert minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de plannen voor een parking in de Villa Hermosastraat ingediend door het BVV »	685
Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Adelheid Byttebier, betreffende « de stedenbouwkundige aanvraag voor het bouwen van een parking in de Villa Hermosastraat voor de ministeriële kabinetten »	685
Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Geneviève Meunier, betreffende « de gewestelijke plannen voor een parking in de Villa Hermosastraat »	685
— Van de heer Mohamed Azzouzi aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de studie om de risico's van stadsluchtverontreiniging voor kinderen te evalueren »	687

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Alain Daems à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le mécanisme de sélection des ACS »	688	— Van de heer Alain Daems aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de regeling van de selectie van GESCO's »	688
— De M. Alain Daems à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « la procédure précédant la démolition de la Tour Martini, place Rogier »	689	— Van de heer Alain Daems aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de procedure die voorafgaat aan de afbraak van de Martini-toren aan het Rogierplein »	689
— De M. Rudi Vervoort à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la position du ministre sur la régionalisation du commerce extérieur »	690	— Van de heer Rudi Vervoort aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het standpunt van de minister over de regionalisering van de buitenlandse handel »	690
Question d'actualité jointe de M. Denis Grimberghs concernant « la déclaration du ministre devant des représentants des entreprises bruxelloises sur la régionalisation du commerce extérieur »	690	Toegevoegde dringende vraag van de heer Denis Grimberghs betreffende « de verklaring van de minister in aanwezigheid van vertegenwoordigers van Brusselse ondernemingen over de regionalisering van de buitenlandse handel »	690
— De M. Mohamed Daïf à M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « les relations entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat d'Israël »	692	— Van de heer Mohamed Daïf aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de betrekkingen tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Staat Israël »	692
QUESTION ORALE		MONDELINGE VRAAG	
— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les normes d'émissions en matière de GSM »	693	— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de emissienormen voor GSM's »	693
SCRUTINS SECRETS		GEHEIME STEMMINGEN	
— En vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale ( <i>Moniteur belge</i> du 27 juillet 2000)	695	— Met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad ( <i>Belgisch Staatsblad</i> van 27 juli 2000)	695
VOTE NOMINATIF		NAAMSTEMMING	
— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de la communication du Ministre-Président sur les récentes négociations du Lambermont traduisant en textes de loi l'accord dit de la Sainte-Perlette conclu à la mi-octobre	696	— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de mededeling van de Minister-President met betrekking tot de recente Lambermont-onderhandelingen die de Sint-Hedwigsakkoorden van midden oktober in wetteksten omzetten	696

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 9 février 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 9 februari 2001 geopend.

**EXCUSES**

**VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président, à l'étranger, et Guy Hance.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren François-Xavier de Donnea, Minister-Président, in het buitenland, en Guy Hance.

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

**DRINGENDE VRAGEN**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES CONCERNANT « LE PROJET DE PARKING RUE VILLA HERMOSA INTRODUIT PAR L'AED »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET**

**BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN BETREFFENDE « DE PLANNEN VOOR EEN PARKING IN DE VILLA HERMOSA STRAAT INGEDIEND DOOR HET BVV »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER BETREFFENDE « DE STEDENBOUWKUNDIGE AANVRAAG VOOR HET BOUWEN VAN EEN PARKING IN DE VILLA HERMOSA STRAAT VOOR DE MINISTERIELE KABINETTEN »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ADELHEID BYTTEBIER CONCERNANT « LA DEMANDE D'UN PERMIS D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING DESTINE AUX CABINETS MINISTERIELS »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME GENEVIEVE MEUNIER CONCERNANT « LE PROJET REGIONAL DE PARKING RUE VILLA HERMOSA »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER BETREFFENDE « DE GEWESTELIJKE PLANNEN VOOR EEN PARKING IN DE VILLA HERMOSA STRAAT »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, ma question portera sur le permis d'urbanisme qui a été demandé pour des parkings à la rue Villa Hermosa et qui défraie la chronique ces derniers temps. C'est là un exemple du surréalisme belge. On a effectivement pu constater que ce projet déjà ancien continue son petit bonhomme de chemin à travers les années pour arriver cette semaine à l'enquête publique que l'on clôturait aujourd'hui, si mes souvenirs sont exacts. Ce projet passera en concertation le 20 février prochain.

Une quarantaine de pétitionnaires se sont opposés à ce projet de création de parkings disposant d'une entrée dans cette impasse bien connue, située à côté du Musée instrumental. J'ai lu les déclarations du premier échevin de la ville de Bruxelles, qui n'y étaient guère favorables. Si j'ai bien compris les déclarations de M. Chabert à *TV Brussel*, vous avez affirmé, Monsieur le Ministre, que vous n'aviez pas besoin de cela !

A la lumière de toutes ces oppositions, on peut espérer que le projet est voué aux gémonies, d'autant plus qu'en créant des parkings, vous contrediriez les déclarations du secrétaire d'Etat M. Delathouwer à la presse, qui veut en supprimer.

Poursuivez-vous le projet ? Quel sort lui réservez-vous, quelles que soient les conclusions de la commission de concertation ?

**De Voorzitter.** — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, blijkbaar krijgt de Villa Hermosastraat, die toenmalig burgemeester van Brussel en nu Minister-President de Donnea onlangs nog als historische weg liet heraanleggen, een andere functie. Immers, het Brussels Gewest vraagt nu om van die historische steeg een doorgangsweg te maken, waar niet eens twee auto's mekaar kunnen passeren. Ik vraag mij dus af welke formule zal worden gehanteerd : zal er bijvoorbeeld worden gebruikgemaakt van een verkeerslicht om de doorgang van in- en uitrijdende auto's te regelen ?

Mijnheer de Minister, graag kreeg ik antwoord op de volgende concrete vragen. Ten eerste, is er overleg gepleegd met ULB-professor Bonenfant die er bezig is de historische site in kaart te brengen en reeds zeer waardevol werk over de geschiedenis van onze stad heeft verricht ?

Staat het initiatief niet volledig haaks op de beleidsopzie om ervoor te zorgen dat Brusselaars graag in hun stad wonen ? De betrokken bewoners, die vonden dat hun straat mooi was heraangelegd, worden nu geconfronteerd met het feit dat hun straat een doorgangsweg voor auto's wordt. Mijnheer de Minister, we hebben de mond vol over de noodzaak van mobiliteit voor iedereen en over de middelen om dat te bewerkstelligen. Welnu, het openbaar vervoersaanbod is enorm in de omgeving van de Villa Hermosastraat : er zijn bus- en tramhaltes, twee metrostations en een treinstation in de buurt, om nog maar te zwijgen over de fietsers en de voetgangers. Autochauffeurs kunnen hun auto kwijt in twee grote parkings, die steeds onderbezet zijn. Ik dring erop aan dat met deze factoren rekening wordt gehouden en graag kreeg ik een antwoord op mijn vragen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

**Mme Geneviève Meunier.** — Je voudrais rappeler à M. le ministre la recommandation unanime du Parlement votée le 30 juin qui prévoyait explicitement l'interdiction de nouveaux parkings dans des immeubles de bureaux dans le centre. Je ne comprends pas comment un projet, même ancien, a pu être soumis à une enquête publique alors qu'il est en contradiction flagrante avec la déclaration d'une réduction de la pression automobile en ville et avec l'incitation à augmenter l'utilisation des transports en commun. Alors que la région devrait montrer l'exemple, elle se comporte ici comme un promoteur privé sans scrupule.

**Mme la Présidente.** — Je tiens à saluer en votre nom à tous, chers Collègues, les nombreux étudiants qui suivent nos débats. Le Parlement est, en effet, une maison ouverte, mais comme ils n'ont pas le droit de s'exprimer, ils sont certainement impatients de vous écouter, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, chers Collègues, je commencerai par répondre dans la langue de la majorité des auteurs de questions. Si vous le permettez, Madame la Présidente, je lirai le texte de ma réponse en français.

Pour terminer, je répondrai à une question ponctuelle de Mme Byttebier, en néerlandais et, pour ce faire, je n'aurai pas besoin de lire.

Permettez-moi de fournir une réponse globale, pas uniquement à Mme Meunier, qui m'interroge à ce propos, mais également à M. Riguelle et à Mme Byttebier qui ont interrogé le Ministre-Président et le secrétaire d'Etat en charge de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, MM. de Donnea et Draps m'ont, en effet, demandé de répondre en leur nom.

La décision de regrouper un certain nombre de cabinets ministériels sur le site de la place Royale date déjà de 1993, et par conséquent de la première législature.

Depuis lors, différentes équipes d'architectes ont travaillé sur ce projet, en collaboration étroite avec les services des Monuments et Sites.

Vous n'êtes pas sans savoir que des parties importantes de ce complexe sont classées.

En 1998, le Gouvernement de l'époque arrêtait le programme de construction de ce projet.

Ce programme de construction prévoyait notamment des surfaces de bureaux pour 8 200 m<sup>2</sup> et au moins 50 emplacements de parking, sur le site de l'ancien bâtiment de la Cour des Comptes. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle construction.

Les architectes et autres techniciens ont alors rédigé un projet sur la base de ces desiderata. C'est ce projet qui est soumis aujourd'hui aux mesures particulières de publicité, comme prévu par l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme de 1991.

Il est exact que c'est le fonctionnaire délégué qui délivrera ou refusera de délivrer le permis urbanistique pour ce projet. C'est donc bien la région qui demande à elle-même l'autorisation de réaliser ce projet. Nous devons donc être doublement vigilants.

Cela est d'ailleurs prévu dans l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme.

Mais cela ne signifie évidemment pas que ce permis sera automatiquement délivré.

Au contraire. Conformément à la loi, le projet sera soumis aux mesures particulières de publicité, ainsi qu'à la commission de concertation urbanistique.

L'enquête publique a débuté le 26 janvier 2001 et se termine aujourd'hui, 9 février 2001.

La commission de concertation examinera la demande, le 20 février 2001, et formulera un avis sur la base de ses conclusions.

La loi prévoit d'ailleurs — et nous voulons appliquer la loi — que le collège échevinal de la ville de Bruxelles doit également émettre son avis sur ce projet.

Au moment de délivrer le permis urbanistique, on tiendra évidemment compte de ces avis.

Une décision sur le permis qui serait en contradiction avec l'un ou l'autre de ces avis ne peut être prise qu'en motivant sérieusement les raisons de l'écart.

Si la loi a instauré ces procédures, c'est justement pour permettre à un débat public d'avoir lieu.

Comme mes collègues, je trouve cela d'ailleurs très important, surtout compte tenu du lieu très stratégique et historique dans notre ville et de l'importance du projet pour la région.

J'estime en outre qu'il est très positif que les riverains, ainsi que vous-mêmes, profitiez de cette opportunité pour mener ce débat de façon ouverte et claire.

Si l'ordonnance de 1991 instaurait ces règles, c'était précisément dans le but de stimuler le débat démocratique afin de permettre au Gouvernement de juger en connaissance de cause de l'opportunité de délivrer un permis urbanistique.

Il serait contraire à cet esprit de demander dès à présent au Gouvernement d'adopter une position, avant que la commission de concertation et le collègue échevinal aient formulé leurs avis.

Si le Gouvernement répondait aujourd'hui à la question s'il peut ou non approuver le projet actuel, vous diriez que c'est une entrave au bon déroulement de l'enquête publique.

Le Gouvernement jugera en connaissance de cause, sur la base d'un dossier complet.

Et à ce propos je peux vous rassurer : au moment de prendre sa décision finale, le Gouvernement sera très attentif aux aspects patrimoniaux que vous citez.

Pour les aspects archéologiques en particulier, le secrétaire d'Etat M. Draps a déjà pris des dispositions pour faire réaliser des fouilles en vue de retrouver des éléments du passé de ce glorieux quartier.

Aan mevrouw Byttebier laat ik opmerken dat wij inderdaad contact hebben gehad met professor Bonenfant en dat hij mij zijn schriftelijk advies heeft toegestuurd. We zullen in ieder geval rekening houden met zijn advies terzake, net zoals we dat doen voor het hele dossier van het Koningsplein, want hij is een specialist en heeft reeds belangrijke diensten bewezen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, je souhaiterais poser une question complémentaire à M. le ministre afin d'éclaircir le débat. Puisque les questions de mes collègues et de moi-même portaient sur la réalisation des parkings et la contradiction qu'ils constituent par rapport aux prises de position du Gouvernement en termes de mobilité, j'aimerais savoir si vous persisterez dans un tel projet si le permis vous est refusé.

Comptez-vous revenir à la charge ou allez-vous abandonner l'idée de créer un parking à cet endroit, dans la logique de vos propositions en matière de mobilité ?

**M. Jos Chabert**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Comme je l'ai dit, nous prendrons les décisions au moment où elles doivent être prises. Nous les prendrons en connaissance de cause après avoir consulté tous les avis qui nous seront remis. Nous respecterons les procédures.

**M. Joël Riguelle.** — Nous remercions le ministre de cette brillante démonstration de la langue de bois.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOHAMED AZZOUZI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COM-**

**MERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'ETUDE SUR L'EVALUATION DES RISQUES DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE URBAINE CHEZ LES ENFANTS »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOHAMED AZZOUZI AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUREBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE STUDIE OM DE RISICO'S VAN STADLUCHTVERONTREINIGING VOOR KINDEREN TE EVALUEREN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Mohamed Azzouzi pour poser sa question.

**M. Mohamed Azzouzi.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, permettez-moi de revenir sur une affaire qui a défrayé la chronique dernièrement et qui a pris une dimension quelque peu disproportionnée. Je veux parler de l'étude sur l'évaluation des risques de pollution atmosphérique urbaine chez les enfants bruxellois. Cette étude a suscité un vif émoi dans la population, en particulier le chapitre relatif aux piscines. Suite au ton quelque peu alarmiste du ministre Gosuin, certains bourgmestres allèrent même jusqu'à refuser l'accès des piscines aux écoliers.

Les ministres Nollet et Hazette ont essayé de calmer le jeu via une circulaire ayant pour objet d'encourager la pratique de la natation. Toutefois, de nombreuses piscines furent désertées et pour rassurer la population, vous avez déclaré, Monsieur le Ministre, il y a une quinzaine de jours, qu'il fallait attendre la suite de l'étude avant de pouvoir les fréquenter à nouveau. De plus, vous avez déclaré dans le magazine Ciné-Revue que l'on « n'avait pas encore tout vu ».

Ce type de déclaration ne faisait qu'accroître encore la confusion ambiante.

Cependant, une chose est certaine : les conclusions du Professeur Bernard sont loin d'être partagées par l'ensemble du corps scientifique. En effet, l'étude commanditée par le ministre Nollet et confiée à trois pneumologues différents a abouti à des conclusions en contradiction avec l'étude du professeur Bernard.

Selon l'avis unanime de ces scientifiques, cette étude n'apporte aucun élément justifiant l'interdiction de la fréquentation des piscines par les enfants.

Par ailleurs, à la suite d'une question posée à la ministre de la Santé, Mme Aelvoet, celle-ci a répondu que l'étude comprenait quelques approximations et qu'elle ne pouvait tirer aucune conclusion scientifique, et encore moins politique, d'un tel document.

Résultat non fiable, conclusion quelque peu hâtive ! Voilà qui m'amène, Monsieur le Ministre, à vous poser quelques questions.

Quel est le motif pour lequel vous avez choisi M. Bernard pour mener une telle enquête ? N'aurait-il pas mieux valu faire appel à un collège d'experts, comme l'a fait M. Nollet, plutôt que de confier une telle investigation à une personnalité aussi controversée ? N'estimez-vous pas que de telles conclusions méritaient à tout le moins davantage de circonspection et ce, en application du principe de précaution ? Pourquoi ne pas avoir mené une telle enquête en collaboration avec vos collègues chargés de la Santé et de l'Éducation, ce qui aurait peut-être permis de déboucher sur une meilleure cohésion et une meilleure coordination ?

Enfin, dernier élément sujet à caution, la lecture attentive du rapport fait apparaître que le professeur Bernard pose la question de la fréquentation des piscines dans des termes peu clairs. En effet, il se pose la question de l'influence du chlore sur les enfants en bas âge et ne mentionne nullement qu'il faille presser les bourgmestres d'interdire l'accès des piscines.

Monsieur le Ministre, j'attends des réponses à mes questions.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je laisse à l'interpellant l'usage des mots utilisés et les jugements qu'il porte. Personnellement, je ne cède pas à la panique en disant qu'avant de connaître la situation réelle de la qualité de l'air — qu'à ce jour nous ne maîtrisons toujours pas — il convient de suspendre temporairement la fréquentation des piscines en attendant des informations plus précises.

Chacun peut effectivement avoir une attitude propre à l'égard du principe de précaution. Pour ma part, je note que, face à l'incertitude scientifique, la prudence et la modestie sont de mise.

Pourquoi le professeur Bernard ? Je l'ai déjà expliqué. C'est la seule unité de toxicologie reconnue pour avoir mis au point un test qui valide l'impact de certains polluants sur l'épithélium pulmonaire. Cette étude a d'ailleurs été reprise au niveau européen dans le cadre du projet Hélios, ce qui montre la qualité du professeur Bernard.

D'ailleurs, pour un programme tout à fait similaire en France, où le problème n'est pas aussi neuf que chez nous, il a été désigné comme expert par le Sénat français en vue d'aider l'Institut national de Recherche et de Sécurité dans cette problématique.

L'étude du professeur Bernard ne peut évidemment pas être contrebalancée par un rapport rédigé en quelques jours par trois pneumologues. C'est la raison pour laquelle j'ai posé des questions précises à ces derniers et j'attends leur réponse. Mais vu la spécificité des questions, il faudra plusieurs semaines à ces trois spécialistes pour réagir à une étude qui a duré un an et demi.

De plus, le professeur Bernard n'est évidemment pas seul dans son unité de toxicologie. L'UCL n'est pas une arrière-boutique où l'on tripote des fioles. Ce sont des laboratoires où travaillent un ensemble de spécialistes.

Je reste très serein. J'ai demandé à l'ensemble des responsables politiques de se donner les moyens d'aller plus loin dans les études. A ce jour, les différents ministres de la Santé et de l'Environnement ont accepté qu'un groupe de travail soit constitué pour plancher sur la question. A la Région wallonne, on fait de même. Et la Région bruxelloise participe à la concertation. Pour ma part, je fais maintenant évaluer une méthodologie de contrôle de la qualité de l'air. Et lorsque j'aurai une connaissance précise des concentrations présentes dans les piscines, je pourrai prendre des mesures en connaissance de cause.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Mohamed Azzouzi.

**M. Mohamed Azzouzi.** — Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le ministre au sujet de la sérénité dont il convient de faire preuve. Mais j'aurais préféré que l'on ne laisse pas les choses

dégénérer de la sorte. Sur le plan médiatique, il faut rester très serein, pour éviter toute confusion.

**M. Didier Gosuin**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Hélas, Monsieur Azzouzi, ma sérénité ne guide pas nécessairement les impulsions médiatiques.

**Mme la Présidente.** — Monsieur le Ministre, votre déclaration me rappelle un vieux sketch de Pierre Dac et Francis Blanche où il était beaucoup question de sérénité !

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE MECANISME DE SELECTION DES ACS »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE REGELING VAN DE SELECTIE VAN GESCO'S »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'ai sous les yeux un communiqué de presse émis par le ministre Tomas à l'issue de la réunion du Gouvernement du jeudi 1<sup>er</sup> février dernier.

Le Gouvernement a adopté un arrêté fixant la répartition des ACS « pouvoirs locaux » entre les communes et les CPAS. On sait toute l'importance des 660 millions qui permettront d'engager 1 808 personnes dans le secteur non marchand, secteur vital pour la population bruxelloise.

Manifestement, le Gouvernement a décidé une série de réorientations, notamment trois lignes de force énoncées dans le communiqué de presse. La troisième concerne un meilleur ciblage des candidats ACS. La phrase qui m'a fait sursauter et qui a suscité ma question stipule : « le nouvel arrêté prévoit ainsi que les candidats doivent être obligatoirement inscrits à l'ORBEM, ce qui impose qu'ils résident en Région de Bruxelles-Capitale. »

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir si le contenu de cette phrase est bien exact. Y a-t-il une base légale réglementaire ou un quelconque accord de coopération qui permettrait de faire cela ? L'obligation en question est-elle conforme au principe de la libre circulation des travailleurs ? Ou bien s'agit-il d'une erreur flagrante de communication dans un domaine particulièrement délicat ? En effet, nous sommes tous soucieux de faire profiter les demandeurs d'emploi bruxellois des politiques publiques bruxelloises mais nous sommes également soucieux d'éviter toute démagogie consistant à dire « nous sommes en mesure de n'engager que des Bruxellois », puisque nous savons que c'est impossible légalement.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie

et du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord rassurer M. Daems : l'ORBEm est tout à fait habilité à inscrire comme demandeurs d'emploi des ressortissants des autres régions, de l'Europe entière et même d'ailleurs. La loi spéciale de réformes institutionnelles de 1980 stipule que « les chômeurs complets indemnisés doivent être inscrits comme demandeurs d'emploi à l'Office régional de la région de leur domicile », mais ils peuvent s'inscrire auprès d'autres organismes. Les programmes de remise au travail des chômeurs de la région visent, par définition, les Bruxellois, mais dans le cas particulier des ACS octroyés aux pouvoirs locaux, la législation n'exclut pas la possibilité d'embaucher des travailleurs qui ne résident pas à Bruxelles, la seule condition étant qu'ils soient inscrits auprès de l'ORBEm.

Il y a effectivement une extrapolation malencontreuse dans le communiqué de presse : l'exigence d'inscription n'impose pas le recrutement de Bruxellois mais elle l'induit dans les faits puisque 9/10 des demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEm sont bruxellois.

Vous avez fait preuve d'une grande perspicacité en relevant cette extrapolation !

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, je suis très satisfait que le ministre prenne acte de l'erreur commise au niveau du communiqué de presse. Tout à l'heure, le ministre Chabert n'a pas fait preuve de la même transparence !

**Mme la Présidente.** — L'autocritique n'est pas donnée à tout le monde !

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES CONCERNANT « LA PROCEDURE PRECEDANT LA DEMOLITION DE LA TOUR MARTINI, PLACE ROGIER »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS TOT DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE PROCEDURE DIE VOORAFGAAT AAN DE AFBRAAK VAN DE MARTINI-TOREN AAN HET ROGIERPLEIN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, la Tour Martini sise à la Place Rogier fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme dans le cadre d'un projet de démolition-reconstruction, avec création d'un parking de 486 places. L'endroit concerné constitue à la fois un nœud de moyens de transports en commun et une zone de circulation automobile très dense, voire saturée.

L'enquête publique qui devait être clôturée voici quelques jours a été prolongée et la réunion de la commission de concertation a été reportée au mois de mars. Il semble que cela soit lié à une pétition de plus de 150 signatures qui aurait créé automatiquement l'ouverture

d'une procédure d'enquête-patrimoine. Y a-t-il effectivement un lien entre d'une part, l'ouverture de l'enquête-patrimoine et d'autre part, la prolongation des délais en matière d'enquête publique et le report de la réunion de la commission de concertation ?

La deuxième partie de ma question, Monsieur Draps, porte sur des déclarations que vous auriez faites à la presse, selon lesquelles vous admettez que la procédure implique une enquête patrimoine — mais que vous avez la ferme intention de délivrer le permis lorsque la demande vous aura été faite, après avoir été soumise à la commune de Saint-Josse. Je voudrais savoir si ce sont des éléments patrimoniaux qui vous ont amené à déjà vous prononcer sur une procédure qui en est encore à ses balbutiements.

Par ailleurs, plus globalement, envisagez-vous des mesures de protection concernant certains éléments architecturaux des années 50 et 60 — je pense notamment à ces tours qui traversent le paysage bruxellois, parfois de manière très inesthétique, mais qui peuvent avoir des aspects remarquables sur le plan patrimonial ?

Prévoyez-vous de lancer des procédures de consultation auprès de la Commission Royale des Monuments et des Sites et des autres instances habilitées à donner un avis plus général sur l'utilité d'adopter des mesures de protection à l'égard de ces tours ? En effet, *a priori* les procédures de démolition-reconstruction, dans les mêmes gabarits, n'offrent quasiment aucun avantage, si ce n'est des places de parking.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, je voudrais dire d'emblée à M. Daems qu'il ne me paraît y avoir aucun lien entre le report de cette commission de concertation et la démarche à laquelle il a fait allusion.

Le report d'une réunion d'une commission de concertation est le fait de la commune. Quant à moi, je peux vous dire qu'à ce jour, ni les services de l'administration, ni mon cabinet n'ont été saisis d'une quelconque demande tendant au classement ou à l'inscription sur la liste de sauvegarde de ce bâtiment.

Comme vous, j'ai appris par la presse que, par l'intermédiaire de l'association « Sint-Lukas », des signatures ont été collectées afin de permettre l'introduction d'une ouverture d'enquête préalable au classement, conformément à l'article 18, paragraphe 2, 2° de l'ordonnance « Patrimoine ».

Néanmoins, je vous rappelle que toute demande introduite par une association ayant dans son objet social la défense du patrimoine, doit faire l'objet d'une enquête approfondie par les services de l'administration ...

**M. Alain Daems.** — Communale ou régionale ?

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Régionale en l'espèce.

Comme je vous l'ai dit d'emblée, pour la concertation, c'est la commune. Je ne peux pas vous répondre, je ne puis vous dire s'il y a un lien ou pas. Ce n'est en tout cas pas le fait de la région.

Je vous parle de la procédure à introduire et qui ne l'est toujours pas mais qui fait l'objet d'un effet d'annonce par l'intermédiaire de

la presse. Là, c'est du ressort de l'administration régionale qui est en cause. Dans ce cadre, deux choses doivent être vérifiées : d'abord, la recevabilité d'une telle démarche et ensuite la pertinence de sa motivation. Puis, cette demande est soumise à l'approbation éventuelle du Gouvernement, qui examine alors les possibilités d'entamer une procédure. C'est vous dire que nous sommes loin de ce qui a été écrit ou annoncé ou de ce que laissent croire certains articles de presse.

Je voudrais vous rappeler — et c'est ce qui me paraît important dans le débat qui nous occupe à propos de la Tour Martini — qu'existe en bonne et due forme un permis d'urbanisme qui permet la démolition et la reconstruction de cette tour à l'exception de son socle. Ce permis date du 28 septembre 1998. Il a fait l'objet d'une mesure de prorogation. Il est donc toujours en vigueur jusqu'en septembre 2001. C'est sur cette base qu'ont déjà commencé les démolitions intérieures de la tour, qui se poursuivront et s'accéléreront dès la fin de la saison théâtrale, c'est-à-dire en mai de cette année. C'est donc d'une manière très régulière que les travaux sont réalisés.

Parallèlement, une nouvelle enquête publique a lieu en vue de délivrer un certificat d'urbanisme préalable à la délivrance d'un permis ultérieur, qui n'est qu'un certificat modificatif du permis délivré, puisque, fait nouveau aujourd'hui, le Théâtre national a manifesté son intention de quitter la tour. Donc, le socle ne serait plus maintenu et, si la procédure d'urbanisme qui est menée concomitamment aboutissait, on s'orienterait vers une démolition complète de la tour. C'est l'objet de l'enquête publique et de la concertation auxquelles vous vous réferez.

Cette démarche de l'ASBL Sint-Lukas, que je pourrais qualifier de polémique, vise effectivement à utiliser un moyen légal, l'ordonnance « Patrimoine », pour lutter contre un projet urbanistique qui, déjà aujourd'hui, est un fait acquis puisque permis il y a en la matière depuis deux ans et demi.

Effectivement, le débat aurait dû avoir lieu — et là je vous suis quant à l'éventuel intérêt de conserver cette tour — il y a deux ou trois ans lors de l'enquête publique par laquelle on demandait le permis initial de démolition de la tour.

Cette initiative est pour le moins tardive sinon opportune quant au fond. Sur ce plan-là, je me refuse, comme vous, de poser un jugement de valeur.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser une question complémentaire.

**M. Alain Daems.** — Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous avez fait soigneusement l'impasse sur vos déclarations dans la presse.

Manifestement, il y a une demande de permis modificatif parce qu'on s'est rendu compte que sans démolir le socle, on ne pouvait pas créer 486 parkings.

Vos déclarations tendant à décrédibiliser un peu la démarche « protection du patrimoine » ne reviennent-elles pas finalement à envoyer un signal aux promoteurs et à leur dire : « Vous ne devez pas appliquer le permis que vous avez aujourd'hui parce que notre volonté politique est de vous accorder le futur permis au-delà de septembre 2001. ».

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Non, vous vous méprenez. Je n'ai pas vu le projet qui fait actuellement l'objet

d'une enquête publique pour demander un certificat d'urbanisme. J'ignore tout de la problématique « parkings » et il n'est pas dans mes intentions de me préoccuper du fond d'un dossier alors qu'il est tout au début d'une procédure de certificat à l'initiative de la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Je ne me prononce donc nullement quant au fond du nouveau dossier introduit. J'ai simplement déclaré à la presse que, sur le plan patrimonial — et là je n'engage que moi-même — je n'avais pas d'état d'âme quant à la démolition de ce bâtiment. Je donne là une opinion personnelle sur la valeur patrimoniale de ce bâtiment et je ne m'exprime nullement sur le fond de la nouvelle demande qui justifie la procédure actuelle et dont je n'ai absolument pas connaissance des détails.

**M. Alain Daems.** — Oui, mais ce sont des déclarations personnelles d'un secrétaire d'Etat qui a cette matière dans ses compétences !

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — J'ai expliqué clairement la nuance.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. RUDI VERVOORT A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR CONCERNANT « LA POSITION DU MINISTRE SUR LA REGIONALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER RUDI VERVOORT AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUREBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE MINISTER OVER DE REGIONALISERING VAN DE BUITENLANDSE HANDEL »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS CONCERNANT « LA DECLARATION DU MINISTRE DEVANT DES REPRESENTANTS DES ENTREPRISES BRUXELLOISES SUR LA REGIONALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS BETREFFENDE « DE VERKLARING VAN DE MINISTER IN AANWEZIGHEID VAN VERTEGENWOORDIGERS VAN BRUSSELSE ONDERNEMINGEN OVER DE REGIONALISERING VAN DE BUITENLANDSE HANDEL »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort pour poser sa question.

**M. Rudi Vervoort.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, depuis une quinzaine de jours, il ne se passe pas un matin sans que l'on puisse lire de nouvelles appréciations, plus ou moins importantes sur le plan politique, sur les accords de la Saint-Polycarpe.



Jusqu'à présent, les membres du Gouvernement, hormis les deux qui les ont négociés, adoptaient une certaine forme de devoir de réserve. Mais, avant-hier, j'ai constaté que pour la première fois, un membre du Gouvernement s'est clairement exprimé négativement sur ces accords, plus particulièrement en ce qui concerne des compétences régionales bien précises, à savoir le commerce extérieur.

Monsieur le Ministre, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous demander ce que vous pensez des accords de la Saint-Polycarpe, mais, en ce qui concerne le commerce extérieur, il semble qu'il y ait un problème puisque vous estimez que la clé de répartition de 9 % est nettement défavorable à la Région bruxelloise. J'aimerais donc avoir une confirmation chiffrée à ce sujet. Comme j'imagine que vous croyez toujours en la réalisation de ces accords de la Saint-Polycarpe, je suppose que vous avez d'ores et déjà chargé vos services d'estimer le manque à gagner potentiel pour la Région bruxelloise de cette clé de répartition. Pouvez-vous dans ce cas me donner un ordre de grandeur ? Question subsidiaire : le budget régional que nous avons voté permettra-t-il d'assumer le coût négatif éventuel des accords de la Saint-Polycarpe ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, mon point de vue sera légèrement différent, mais l'objet est le même. J'aurais pu intituler ma question « le retour du prophète » parce que, Monsieur Gosuin, vous nous avez dit ici-même, le 30 mars, que la régionalisation du commerce extérieur était une mauvaise idée, qu'il était préférable d'europaniser cette compétence. Je vous cite : « Le Gouvernement bruxellois et les entreprises bruxelloises sont sur la même longueur d'ondes. Je défendrai cette position si on me demande mon avis. ».

Nous avons eu ici un intéressant débat au terme duquel je vous avait fait remarquer : « Si vous voulez intervenir dans le débat, faites-le, de grâce. Vous avez des délégués à la CIIRI. ».

Je ne les ai jamais entendus s'exprimer sur cette question au nom du Gouvernement bruxellois alors qu'ils étaient présents *qualitate qua*.

J'avais d'ailleurs à l'époque publié un communiqué de presse intitulé « Gosuin le prophète ». Or, quatre jours après que vous ayez déclaré que c'était trop tôt, la décision a été prise ! Ce fut le premier accord institutionnel du Gouvernement Verhofstadt, visant à avancer dans les dossiers de régionalisation de l'agriculture et du commerce extérieur. Puis, le problème a poursuivi son chemin et tout a été bouclé lors des accords de la Saint-Polycarpe.

Aujourd'hui, vous vous réveillez en déclarant qu'il s'agit d'une erreur monumentale pour l'image internationale de la Belgique ! — Monsieur Vervoort, ce n'est pas seulement une erreur monumentale pour Bruxelles ! — Je pense d'ailleurs que M. Gosuin a parfaitement raison, la régionalisation du commerce extérieur est une immense connerie ! Je partage donc votre point de vue, Monsieur le Ministre; mais qu'avez-vous fait pour faire entendre votre point de vue ? Qu'a fait le Gouvernement bruxellois pour faire entendre son point de vue ? A-t-il délibéré en vue de fixer son attitude dans ce dossier qui était largement connu ? En effet, tous les paramètres étaient sur la table et il vous était loisible de prendre attitude et de la défendre collectivement. L'avez-vous fait ? Dans l'affirmative, avez-vous, vous et les Ministres-Présidents successifs, entrepris des démarches ? Dans ce cas, auprès de qui ?

Qu'avez-vous fait pour faire valoir le point de vue de la Région bruxelloise ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, chers Collègues, la régionalisation du Commerce extérieur n'est pas une décision de la Saint-Polycarpe. Elle est un acquis pour certains, une erreur pour d'autres, des accords de la Saint-Michel.

**M. Denis Grimberghs.** — C'est totalement faux.

**M. Didier Gosuin,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est à la Saint-Michel que le commerce extérieur a été régionalisé, et ma formation, comme d'autres d'ailleurs, à l'époque — lesquelles sont aujourd'hui au Gouvernement, qu'elles soient néerlandophones ou francophones — n'a pas voté ce dispositif. Il n'y a donc pas de raison aujourd'hui de déclarer que la régionalisation du commerce extérieur est positive. Lors des accords de la Saint-Michel, d'aucuns ont souligné que ce n'était pas une bonne initiative sur le plan de l'image internationale de la Belgique, que ce n'était pas favorable à Bruxelles car cela l'affaiblissait.

J'en arrive à une question très concrète : peut-on dans cet Etat résister à une tendance centrifuge ? Je crains hélas que non ! L'histoire ne nous a jamais montré qu'une décision de type centrifuge puisse être contrecarrée et que l'on puisse remonter le courant.

Lors de la Saint-Michel, la clé de répartition était déjà basée sur l'IPP. Il est exact que cette clé n'a pas changé, on travaille toujours sur cette base. Et, comme pour la Saint-Michel, il est évident que cette clé n'est pas favorable à Bruxelles. Si l'on prend le taux d'exportation des biens ou celui des biens et services, Bruxelles se situe à un niveau supérieur. On l'a dit lors de la Saint-Michel, on le répète aujourd'hui parce que c'est la vérité historique.

Quant à l'attitude du Gouvernement, on peut se demander si les négociateurs bruxellois étaient en mesure de contrecarrer cette tendance centrifuge. Je ne le pense pas. Je pense qu'il fallait réagir en 1994. Qu'a-t-on décidé ?

Pratiquement, je l'ai dit, les budgets ont augmenté chaque année de 16 à 17 %.

Par ailleurs, on essaie au niveau bruxellois de recomposer d'une autre manière ce qui a été défait en concluant des accords de collaboration et de non-concurrence entre les régions. En bref, on tente de reticoter ce qui a été détricoté en recréant des attachés communs qui existaient dans l'ancienne structure fédérale. C'est le sens du travail que nous menons au niveau bruxellois, plus qu'ailleurs car bien entendu, à Bruxelles, nous avons un plus grand intérêt, vu notre surface relative, à rechercher des coopérations avec les deux autres régions.

Vous admettez que remettre ensemble des logistiques, c'est, en réalité, revenir à une structure commune qui a fait l'objet d'une régionalisation en 1994.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Madame la Présidente, je n'avais d'inquiétude que par rapport à Saint-Polycarpe. S'il s'agit de Saint-Michel, c'est dépassé. Je m'en vais donc rassuré.

**M. Didier Gosuin**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Si les éléments centrifuges ne peuvent pas être arrêtés, les Saints ne sont pas nécessairement meilleurs au fur et à mesure qu'ils se succèdent !

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, je pense que nous n'avons pas le temps de refaire un cours sur les étapes institutionnelles de ce pays. Il conviendra sans doute de réinterroger le ministre pour avoir le temps de rappeler un certain nombre d'évolutions. Je crois que vous vous trompez dans les dates, mais peu importe.

La question, Monsieur le Ministre, c'est que vous y allez un peu fort lorsque vous considérez que ce qui est lâché aujourd'hui n'a pas d'importance par rapport à ce qui se trouvait précédemment dans la loi.

Vous lâchez les verrous qui ont permis que l'on maintienne une activité de commerce extérieur crédible au niveau de cet Etat fédéral. Ce n'est pas moi qui dis aujourd'hui que, ce qui se prépare, c'est une agence fédérale « coquille vide ». C'est vous qui êtes allé le raconter aux entreprises bruxelloises. Vous dites vous-mêmes que « ce qui se prépare est néfaste. On va plus loin que ce qui a été fait avant. Beaucoup plus loin. On fait sauter un certain nombre de verrous. ». Puis on fait semblant de faire des choses ensemble en créant une agence fédérale que vous avez qualifiée de « coquille vide ».

**M. Didier Gosuin**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je n'ai en rien eu un jugement sur ce qui s'est passé, il y a deux ans, mais il est exact que depuis 1994, date à laquelle, que vous le vouliez ou non, le Commerce extérieur a été régionalisé, l'OBCE a été paralysé par cette décision.

C'est hélas le constat institutionnel que lorsque l'on met son pied dans une action de type centrifuge, — et le PSC devrait le savoir après avoir participé à de nombreux accords — c'est le blocage.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOHAMED DAIF A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LES RELATIONS ENTRE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET L'ETAT D'ISRAEL »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOHAMED DAIF TOT DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE BETREKKINGEN TUSSEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN DE STAAT ISRAEL »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Mohamed Daïf pour poser sa question.

**M. Mohamed Daïf.** — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, suite aux élections en Israël, Ariel Sharon a malheureusement été élu premier ministre.

Chacun de nous se souvient qu'Ariel Sharon est directement responsable de centaines de victimes durant la guerre du Liban et d'autres, notamment à Sabra et à Chatilla.

Par ses discours et son programme, Ariel Sharon incarne une figure extrémiste sur l'échiquier politique d'Israël.

Récemment encore, en septembre dernier, suite à sa visite provocatrice sur l'esplanade d'une Mosquée, une violence s'est à nouveau emparée de la Palestine, qui a fait une centaine de victimes et, à ce jour, l'Intifada continue.

En mars dernier, notre Conseil régional a adopté un projet d'ordonnance dans le cadre d'une coopération avec l'Etat d'Israël. Je ne ferai pas l'historique de ce projet d'accord puisqu'il a été retardé, mais nous avons voulu donner, par l'adoption de ce projet, un signal fort en vue d'encourager le processus de paix qui, nous l'espérons, s'installera un jour dans la région.

Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes à même de donner un signal fort à Israël quand il tourne le dos au processus de paix.

J'estime, par conséquent, Monsieur le Ministre, qu'il faut suspendre l'accord de coopération qui lie la Région bruxelloise à l'Etat d'Israël.

Par ailleurs, nous avons demandé au gouvernement lors de l'adoption de ce projet d'essayer de conclure des accords de coopération avec l'autorité palestinienne.

A la suite de l'interpellation de M. Daems, dans laquelle je m'étais inscrit, le Ministre-Président nous avait répondu que des contacts étaient pris avec les autorités palestiniennes pour aboutir à de tels accords. A ce stade, où en sommes-nous ?

Après l'élection de M. Sharon dont je viens de retracer brièvement l'historique quelle position le Gouvernement a-t-il l'intention d'adopter vis-à-vis d'Israël au cours des semaines à venir ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

**M. Guy Vanhengel**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, chers Collègues, en la matière, je souhaite me référer à la réponse circonstanciée que le Ministre-Président et moi-même avons donnée suite à une interpellation de M. Daems le 9 novembre 2000 à la commission des Relations extérieures.

Si, sur le plan international, les communautés et les régions de Belgique disposent d'une très large autonomie, allant même jusqu'à la possibilité de conclure des traités, cette autonomie se limite strictement aux compétences propres qui leur ont été déléguées par l'Etat.

L'accord de coopération que nous avons conclu avec l'Etat d'Israël vise strictement la coopération entre Bruxelles et l'Etat d'Israël dans le cadre de la recherche et du développement dans le domaine industriel. Il nous appartient en conséquence de ne pas prendre d'initiatives intempestives qui seraient en contradiction avec la politique définie par le Gouvernement fédéral et son ministre des Affaires étrangères, ainsi que par l'Union européenne. Si les événements que l'on observe actuellement entre Israël et la Palestine

devaient engendrer les conditions d'une suspension de notre coopération avec cet Etat, ce sont les autorités européennes et belges qui devraient en donner le signal et bien évidemment pas la Région de Bruxelles-Capitale. A ma connaissance, aucun Gouvernement n'a entamé de procédures à l'égard de notre accord avec l'Etat d'Israël concernant la recherche et le développement dans le domaine industriel.

Par ailleurs, ni la Belgique, ni l'Union européenne n'ont remis en cause la participation de l'Etat d'Israël au 5<sup>e</sup> programme-cadre européen.

Je crois qu'on n'insistera jamais assez sur l'importance pour la Région de Bruxelles-Capitale d'exercer ses compétences en matière de relations extérieures dans le cadre strict de leur objet précis, à savoir, dans le cas particulier d'Israël au niveau des accords de recherche et de développement, sans s'immiscer dans le cadre de la politique extérieure générale qui est l'apanage du Gouvernement fédéral.

Je relaie néanmoins le vœu du Parlement bruxellois et du Gouvernement bruxellois pour que la Région de Bruxelles-Capitale puisse encore, dans un avenir prochain et si les conditions le permettent, conclure un accord de ce type avec l'autorité palestinienne. Le Gouvernement a mandaté à cet effet notre attaché économique et commercial en Israël dont la juridiction comprend aussi les territoires palestiniens.

En conclusion, je crois qu'étant donné les circonstances, aucune initiative ne doit être prise par notre région, si elle est en opposition avec la ligne politique qui est suivie en la matière au niveau fédéral belge ou bien même au niveau européen. Il s'agit du principe de loyauté fédérale.

Bien que nous devons continuer à suivre de très près l'évolution du processus de paix dans cette région dans les semaines et mois à venir, je suis convaincu que la suspension d'un accord bilatéral entre notre région et l'Etat d'Israël n'est pas le signal à donner à la population israélienne.

Nous continuons nos efforts entre-temps sur le terrain afin d'atteindre des accords à propos d'une coopération constructive.

**M. Mohamed Daïf.** — Madame la Présidente, la réponse du ministre ne me satisfait pas. A ma connaissance, la Région bruxelloise est une entité indépendante; elle a conclu cet accord à ce titre; je considère donc qu'elle est libre d'agir comme elle l'entend en la matière.

Il ne s'agit pas des autres accords qui nous lient avec l'Etat fédéral et l'Union européenne.

En la matière, nous sommes indépendants.

Nous pouvons agir sans devoir suivre notre grand ou notre petit frère. Par conséquent, j'estime que si Ariel Sharon persiste à dire, dans les semaines à venir, qu'il est opposé au processus de paix, ce qu'il a continué à faire même lorsqu'il est devenu premier ministre, je ne vois pas pourquoi la Région bruxelloise ne pourrait pas réagir et montrer l'exemple en cette matière. Sinon, jamais la paix ne pourra régner dans cette région.

#### QUESTION ORALE

#### MONDELINGE VRAAG

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fraiteur.

Aan de orde is de mondelinge vraag van mevrouw Fraiteur.

C'est M. Willem Draps, secrétaire d'Etat, qui y répondra.

#### QUESTION ORALE DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, CONCERNANT « LES NORMES D'EMISSIONS EN MATIERE DE GSM »

#### MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE EMISSIE-NORMEN VOOR GSM'S »

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour poser sa question.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, nous attendons toujours l'adoption, par le Gouvernement fédéral, d'un arrêté formalisant la norme d'émission d'ondes GSM à 20,6 volts par mètre.

Vous savez, Monsieur Draps, que je critique vertement cette norme et que j'avais d'ailleurs déposé au Parlement, avant cette décision au niveau fédéral, une proposition de résolution par laquelle je souhaitais que la norme maximale soit fixée à 3 volts par mètre en Région bruxelloise.

Jusqu'à ce jour, le fédéral ne donne pas l'impression d'être pressé de formaliser cette norme de 20,6 volts par mètre et dans ces conditions, je souhaiterais que dans l'attente de cette formalisation, on applique au moins dans notre région un principe de précaution réel.

Je rappelle, à titre d'information, que le ministre régional wallon de l'Environnement a décidé, pour sa part, d'appliquer dans l'attente de cette norme fédérale, la norme wallonne qui est précisément de 3 volts par mètre.

Je voudrais dès lors demander au ministre s'il peut m'indiquer la norme appliquée aujourd'hui dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme pour les antennes et s'il est disposé, au moins dans un premier temps, à demander aux fonctionnaires délégués de n'autoriser le placement de nouvelles antennes que si les opérateurs respectent une norme maximale d'émission de 3 volts par mètre.

**Mme la Présidente.** — M. Willem Draps répondra en lieu et place de M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, chers Collègues, je remercie Mme Fraiteur de me donner l'occasion de faire le point devant notre assemblée sur ce dossier important pour l'ensemble de la population de notre région.

La question de l'établissement d'une norme en matière d'émission par les antennes GSM fait aujourd'hui l'objet d'un

consensus dans notre pays. Ce consensus est le fruit de multiples réunions entre les régions et la ministre fédérale de l'Environnement, Mme Aelvoet.

Il incombe au Gouvernement fédéral de fixer la norme et il appartiendra demain aux régions de la faire respecter.

Le 22 décembre de l'an dernier, un projet d'arrêté royal formalisant la norme d'émission des antennes GSM à 20,6 volts par mètre a été approuvé en première lecture par le Conseil des ministres, sur proposition de la ministre fédérale de la Santé publique. Cet arrêté a été envoyé au Conseil d'Etat pour avis dans le mois, conformément à l'usage. Renseignements pris auprès du cabinet du ministre fédéral compétent, cet avis ne devrait pas être rendu avant le mois de mars prochain. Je m'abstiendrai de faire le parallèle avec d'autres dossiers bruxellois. Dès réception de cet avis, le Gouvernement fédéral pourra se prononcer définitivement sur cet arrêté et fixer ainsi la norme d'émission tolérée sur l'ensemble du territoire belge.

Vous m'interrogez également, Madame Fraiteur, sur le fait de savoir si j'ai demandé aux fonctionnaires délégués, au niveau de l'urbanisme, d'appliquer une norme de 3 volts par mètre préventivement à la mise en vigueur d'une norme au niveau fédéral.

Je crains, Madame Fraiteur, qu'une telle démarche soit impossible et relève en fait de l'abus de pouvoir. En effet, le fonctionnaire délégué est légalement tenu de contrôler la bonne intégration de l'antenne dans le paysage urbain sur la base de critères de bon aménagement des lieux ou des normes légales ou réglementaires telles qu'un CPAS. En aucune façon il ne peut, sans base légale l'y habilitant, ajouter un critère environnemental qui n'existe actuellement pas.

Par contre, afin d'appliquer le principe de précaution, mon collègue le ministre Gosuin chargé de l'Environnement a fait procéder à des mesurages par l'IBGE. Une seule des mesures relevées dépassait légèrement la norme des trois volts par mètre à laquelle vous vous êtes référée. Nous étions au centre-ville. Nous pouvons donc déduire de cette campagne de mesurage réalisée sur l'ensemble du territoire régional que le principe de précaution est respecté dans l'attente de la définition de la norme fédérale.

Bien que dans son avis du 28 juillet 2000, le Conseil d'Etat ait confirmé la compétence des régions pour fixer les directives d'émissions sur la base de la protection de la vie humaine et de l'environnement en matière de rayonnement non ionisant, je tiens à réaffirmer mon souci que soit appliquée une seule norme sur l'ensemble du territoire belge. C'est dans cette logique que la norme de 20,6 volts par mètre a fait l'objet d'un consensus entre les régions et le fédéral. Je ne préconise pas que nous entrions dans une logique à l'italienne dans ce domaine. En effet, en Italie, tout est actuellement possible parce que chacune des régions a défini des normes différentes qui sont inapplicables sur le terrain. Je préfère qu'en concertation avec le fédéral, l'IBPT et le ministre compétent en matière de télécommunications, nous définissions une norme unique et que nous la fassions respecter sur l'ensemble du territoire.

Je reste très attentif à l'évolution de ce dossier. Il ne faudrait certainement pas que l'on en arrive à la situation absurde qui prévaut en Italie. L'établissement d'une norme applicable à l'ensemble du territoire nous permettra enfin de contrôler de manière objective l'implantation des antennes GSM dans les meilleures conditions pour notre ville-région.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — M. Gosuin a donc procédé à des mesures d'ondes. Je m'en réjouis. Par contre, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas respecté le principe de précaution. Pourquoi accepter directement la norme de 20,6 volts par mètre alors que l'arrêté n'a pas encore été pris.

Par ailleurs, je voudrais souligner que M. Forêt, qui fait pourtant partie de votre Fédération, a quand même, en tant que ministre de l'Environnement en Région wallonne, décidé d'imposer la norme des 3 volts par mètre en Région wallonne.

Je trouve donc que votre Fédération manque de cohérence.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — L'arrêté précédait.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Même dans ce cas ! Nous n'allons pas jouer sur les formes juridiques. Le fait est là.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Mme Fraiteur n'a pas bien compris la portée de ma réponse.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Je vais répéter : je ne comprends pas très bien pourquoi au sein d'une même Fédération, vous dites deux choses différentes.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je n'ai pas dit que j'appliquais d'ores et déjà une norme qui n'existe pas. Je vous ai expliqué que l'arrêté qui était préparé par Mme Aelvoet n'était pas encore d'application puisqu'il n'était même pas encore revenu du Conseil d'Etat. Je n'ai jamais dit que je faisais appliquer par le fonctionnaire délégué la norme de 20,6 volts par mètre. Actuellement, il n'y a pas de norme en matière environnementale à Bruxelles. Je n'applique donc ni la norme des 3 volts par mètre ni celle des 20,6 volts par mètre. Je n'applique pas de norme.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Mais c'est très grave !

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Mais pas du tout ! Je considère que le fonctionnaire délégué agirait de manière illégale si, soit sur la base *motu proprio* parce qu'il estimerait que c'est utile, soit sur la base d'une instruction abusive que je donnerais, il prenait des décisions en fonction de règles qui n'existent pas. C'est ce que je vous ai expliqué.

Néanmoins, au nom du principe de précaution, mon collègue responsable de l'Environnement, pour être certain que la population ne courrait pas trop de risques et n'était pas trop exposée, a fait faire une campagne de mesures d'où il ressort que, dans les faits, nous sommes au niveau de la norme wallonne. Et tout le monde sait aujourd'hui que cette norme wallonne, qui n'est qu'une simple circulaire et qui n'existe donc pas, comme le dit le ministre de l'Environnement, va devoir évoluer.

Dès lors, on ne peut pas faire de reproche au niveau de principe de précaution que mon collègue de l'Environnement a veillé à faire étayer par les faits, ni au niveau de notre action en matière d'urbanisme que nous menons de manière parfaitement légale.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance est suspendue à 15 h 45.*

*De vergadering wordt geschorst om 15.45 uur.*

— *Elle est reprise à 16 h 05.*

*Ze wordt hervat om 16.05 uur.*

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

### SCRUTINS SECRETS

**SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANCAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (*Moniteur belge* du 27 juillet 2000)**

### GEHEIME STEMMINGEN

**GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (*Belgisch Staatsblad* van 27 juli 2000)**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 27 juillet 2000).

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 27 juli 2000).

Les bulletins de votes ont été distribués.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Meunier.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik stel voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Meunier.

Ik herinner U eraan, dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan en dat er één stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

PREMIER CANDIDAT

EERSTE KANDIDAAT

**Mme la Présidente.** — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

*Il est procédé à l'appel nominal.*

*Tot naamafroeping wordt overgegaan.*

**Mme la Présidente.** — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

*Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

*Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.*

### RESULTAT DU VOTE

#### UITSLAG VAN DE STEMMING

Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises : 59

Aantal uitgebrachte stemmen : 59

Votes blancs et nuls : 14

Blanco en ongeldige stemmen : 14

Nombre de votes valables : 45

Aantal geldige stemmen : 45

Pour Mme Roggen : 36

Voor mevrouw Roggen : 36

Pour Mme Florival : 9

Voor mevrouw Florival : 9

Mme Roggen obtient donc la majorité absolue.

Mevrouw Roggen bekomt dus de volstreekte meerderheid.

Mme Roggen est présentée comme première candidate à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Mevrouw Roggen is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

#### SECOND CANDIDAT

#### TWEEDE KANDIDAAT

**Mme la Présidente.** — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

*Il est procédé à l'appel nominal.*

*Tot naamafroeping wordt overgegaan.*

**Mme la Présidente.** — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

*Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

*Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.*

#### RESULTAT DU VOTE

#### UITSLAG VAN DE STEMMING

Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises : 56

Aantal uitgebrachte stemmen : 56

Votes blancs et nuls : 15

Blanco en ongeldige stemmen : 15

Nombre de votes valables : 41

Aantal geldige stemmen : 41

Pour M. Mackelbert : 33

Voor de heer Mackelbert : 33

Pour Mme Florival : 8

Voor mevrouw Florival : 8

M. Mackelbert obtient donc la majorité absolue.

De heer Mackelbert bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Mackelbert est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

De heer Mackelbert is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

#### VOTES NOMINATIFS

#### NAAMSTEMMINGEN

#### ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE LA COMMUNICATION DU MINISTRE-PRESIDENT SUR LES RECENTES NEGOCIATIONS DU LAMBERMONT TRADUISANT EN TEXTES DE LOI L'ACCORD DIT DE LA SAINTE-PERLETTE CONCLU A LA MI-OCTOBRE

*Vote nominatif*

#### MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE MEDELING VAN DE MINISTER-PRESIDENT MET BETREKKING TOT DE RECENTE LAMBERMONT-ONDERHANDELINGEN DIE DE SINT-HEDWIGSAKKOORDEN VAN MIDDEN OKTOBER IN WETTEKSTEN OMZETTEN

*Naamstemming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de la communication du Ministre-Président sur les récentes négociations du Lambermont traduisant en textes de loi l'accord dit de la Sainte-Perlette conclu à la mi-octobre.

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de mededeling van de Minister-President met betrekking tot de recente Lambermont-onderhandelingen die de Sint-Hedwigsakkoorden van midden oktober in wetteksten omzetten.

Deux ordres du jour motivés ont été déposés :

Twee gemotiveerde moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Brigitte Grouwels, MM. Jan Béghin et Walter Vandenbossche

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Jan Béghin en Walter Vandenbossche.

Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Evelyne Huytebroeck et M. Benoît Cerexhe.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Evelyne Huytebroeck en de heer Benoît Cerexhe.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Marc Cools, Rudi Vervoort, Sven Gatz, Mmes Adelheid Byttebier et Isabelle Gelas.

De eenvoudige motie wordt door de heren Marc Cools, Rudi Vervoort, Sven Gatz, mevrouw Adelheid Byttebier en mevrouw Isabelle Gelas voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Mme Evelyne Huytebroeck a la parole pour une explication de vote.

Je rappelle que chaque groupe dispose de trois minutes pour son explication de vote.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'aimerais en quelques mots justifier le dépôt de cette motion afin qu'il n'y ait aucun doute et aucune ambiguïté quant à la position du groupe Ecolo au Parlement bruxellois sur les récents accords de la Saint-Polycarpe.

Même si certains ont voulu y voir une position de « grand écart » ou « d'un pied dedans un pied dehors », je pense que nous avons été quatre de mon groupe, mais nous étions plus nombreux durant le débat de la semaine passée, à commenter clairement, d'une part, les accords de la Saint-Polycarpe et, d'autre part, le rôle joué par M. de Donnea et non pas par le Ministre-Président dans ces accords.

Je le redis ici fortement — parce que certains n'ont pas semblé comprendre — mon groupe soutient pleinement, sans ambiguïté et sans réserve ces accords qui permettront, et le gain n'est pas mince, un véritable refinancement de la Communauté française, entamé déjà en 1993 lors des accords de la Saint-Quentin.

Ces accords, et plusieurs interventions l'ont démontré la semaine passée, ne sont pas idéaux financièrement et à court terme pour Bruxelles mais il s'agit d'un bon consensus et d'un bon équilibre. Il ne tiendra peut-être qu'à nous, Bruxellois, de les améliorer dans les mois qui viennent. C'est possible si tous les partenaires autour de la table mettent d'abord en avant les intérêts des Bruxellois.

Dans notre motion nous regrettons deux choses.

Premièrement, que M. de Donnea n'ait pas eu et n'ait toujours pas aujourd'hui tout son gouvernement autour de lui pour mieux soutenir les accords sur le terrain bruxellois.

**M. Michel Lemaire.** — Il est au Canada.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Effectivement.

Deuxièmement, que par ses déclarations au sujet de ces accords, M. de Donnea a prouvé qu'il ne portait pas réellement et fortement un projet global pour Bruxelles qui doit inclure une demande de meilleur financement.

En déclarant dans les médias et en assemblée, de manière peu opportune et toujours à titre personnel, que Bruxelles n'avait pas réellement besoin d'un meilleur financement fédéral parce que notre région n'arrivait déjà pas à dépenser les sommes qu'elle recevait, en déclarant qu'il était le premier ministre à nous dire la vérité à ce sujet, M. de Donnea fait passer un message qui va à l'encontre de tous ceux qui sont portés depuis des années par quasiment tous les responsables politiques bruxellois.

Ce sont de mauvais signes qui ne traduisent pas les énormes besoins des Bruxellois, des Bruxelloises et de Bruxelles dans tous

les domaines, qu'il s'agisse de mobilité, de matière sociale, d'emplois et j'en passe.

Aujourd'hui, nous attendons pour les semaines qui viennent des actes plus positifs et cohérents que ceux qui ont été posés ces deux dernières semaines.

Nous attendons trois choses.

Premièrement, que le Gouvernement bruxellois soutienne en tant que tel et non au nom de l'un ou l'autre ministre les accords de la Saint-Polycarpe.

Deuxièmement, nous voulons qu'au sein de la Corée, le financement des commissions communautaires et la représentation des Flamands de Bruxelles au Parlement bruxellois soient rapidement débattus.

Troisièmement, nous voulons enfin que tous les partenaires politiques bruxellois, francophones et néerlandophones, portent ensemble, face au fédéral, des demandes claires en ce qui concerne un meilleur financement de notre région pour que celle-ci soit à même de remplir son rôle de capitale-région, ville européenne, et cela dans l'intérêt de tous les Bruxellois mais aussi de toutes celles et ceux qui travaillent dans notre ville ou la visitent. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Marc Cools.

**M. Marc Cools.** — Madame la Présidente, chers Collègues, j'ai compris des débats que nous avons eus que la famille PSC-CVP, et c'est normal, est « contre » les accords au niveau fédéral — elle l'a rappelé — pour des raisons différentes pour les deux partis, c'est de bonne guerre.

J'ai moins compris la position du groupe ECOLO qui est « pour » au niveau fédéral et qui cosigne avec le PSC une motion au niveau régional, qui n'est pas « contre » les accords, mais contre un des principaux négociateurs des accords. Mais laissons cela !

**M. Christos Doukeridis.** — Parlez de votre groupe, Monsieur Cools !

**M. Marc Cools.** — Je pense exprimer le sentiment de tous ceux qui ont signé cet ordre du jour.

Pour nous, c'est le Parlement fédéral qui doit se prononcer sur les accords du Lambermont. Quel que soit notre sentiment à ce propos, cela ne doit pas empêcher le Gouvernement bruxellois de continuer à travailler. C'est pour cette raison que nous avons déposé un ordre du jour pur et simple.

En ce qui concerne plus particulièrement le groupe PRL-FDF, je voudrais vous dire, car je crois qu'on a un peu caricaturé les propos de M. de Donnea, que nous sommes aussi soucieux d'obtenir de manière progressive un refinancement de la Région bruxelloise, tout comme nous sommes également extrêmement inquiets de ce qui se passe dans la périphérie et notamment de ce qui est une véritable provocation, l'envoi d'un commissaire spécial à Wezembeek.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Isabelle Gelas.

**Mme Isabelle Gelas.** — Madame la Présidente, je ne répéterai pas ce qu'a dit M. Cools à propos du groupe ECOLO. Je partage tout à fait son opinion mais je ne comprends pas leur attitude.

Je n'ai pas encore entendu M. Cerexhe, mais je l'ai écouté attentivement la semaine dernière, donc j'imagine déjà ce qu'il va

nous raconter aujourd'hui. J'aurais aimé, Monsieur Cerexhe, que le PSC tienne ce discours il y a une dizaine d'années, en 1992-1993. Je sais que vous réécrivez l'histoire.

**M. Benoît Cerexhe.** — Regardez un peu devant vous, Madame Gelas !

**Mme Isabelle Gelas.** — Nous ne serions probablement pas amenés à avoir cette discussion aujourd'hui si, il y a dix ans, le PSC avait adopté une autre attitude. Maintenant, vous demandez au Parlement bruxellois de prendre position dans une matière qui ne le concerne pas encore directement. Ce n'est pas le Parlement bruxellois qui sera amené à voter les accords de la Saint-Polycarpe.

Si vous voulez vraiment marquer le coup quelque part, faites-le au fédéral. Nous, au fédéral, nous voterons contre la régionalisation mais nous voterons pour le refinancement de la Communauté française.

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous pouvez marquer le coup ici, Madame Gelas. C'est le seul endroit où le FDF peut marquer le coup et vous ne le faites pas !

**Mme Isabelle Gelas.** — Depuis quand un Parlement régional doit-il marquer son accord sur une réforme de l'Etat ?

**M. Christos Doulkeridis.** — C'est M. de Donnea qui a négocié les accords de la Saint-Polycarpe !

Ce que nous demandons, c'est d'avoir des chiffres !

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, il est important de rappeler l'objet de la motion que nous avons déposée aujourd'hui avec le groupe ECOLO.

**Mme Isabelle Gelas.** — Nous le connaissons, nous avons lu la motion !

**M. Benoît Cerexhe.** — L'objet est triple, Madame Gelas : premièrement, demander aujourd'hui au Gouvernement de nous produire des chiffres sur les conséquences financières des accords de la Saint-Polycarpe pour Bruxelles.

**M. Benoît Cerexhe.** — Il y a quinze jours que M. de Donnea, qui n'est malheureusement pas là aujourd'hui, est allé négocier en comité de concertation et aujourd'hui, on ne sait pas encore nous fournir des chiffres. C'est dramatique parce que, ou bien il est allé négocier sans simulation, sans bagage, ce que je crains, ou bien il en a mais les chiffres sont tellement mauvais pour Bruxelles qu'il n'ose pas nous les produire.

**Mme Isabelle Gelas.** — Il a dit qu'il vous les donnerait.

**M. Guy Vanhengel,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous disposerez de ces chiffres pour le quinze.

C'est à l'ordre du jour de la réunion de la commission, prévue le 15 février.

**M. Benoît Cerexhe.** — Non, ce n'est pas à l'ordre du jour de la commission du 15, Monsieur Vanhengel.

Deuxièmement, nous avons des inquiétudes réelles sur la manière dont le Gouvernement bruxellois a géré ces accords. A quel titre M. de Donnea est-il allé négocier ces accords ?

**M. Rudi Vervoort.** — On vous l'a déjà dit maintes fois !

**M. Benoît Cerexhe.** — Non, je ne le sais toujours pas ! Est-ce en tant que représentant du PRL, est-ce en tant que représentant du Gouvernement ? ...

Monsieur Chabert, je suis content que vous soyez ici aujourd'hui, vous n'étiez malheureusement pas là la semaine passée. Vous pouvez me confirmer que vous n'avez pas cautionné au nom du Gouvernement ces accords et qu'il ne s'agissait pas d'un mandat du Gouvernement. Je le répète, je ne sais toujours pas à quel titre M. de Donnea est allé négocier.

Troisième point, nous souhaitons aujourd'hui, avec le groupe ECOLO, exprimer notre méfiance quant à la manière dont M. de Donnea, à titre personnel, a défendu les intérêts de Bruxelles et des Bruxellois. Nous ne sommes pas les seuls à le dire : vous avez entendu M. Simonet, qui n'est pas non plus très heureux !

J'entends tous les jours le FDF déclarer dans la presse que ces accords sont extrêmement mauvais.

**Mme Isabelle Gelas.** — Nous prendrons nos responsabilités au niveau fédéral !

**M. Didier Gosuin,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Personnellement, j'ai parlé des accords de la Saint-Michel ! Je rappelais ainsi vos erreurs du passé !

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Quarante ans d'abandon du PSC, cela ne s'efface pas !

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous êtes au pouvoir maintenant, Monsieur Gosuin !

C'est à vous à prendre vos responsabilités. Le passé c'est le passé ! (*Exclamations.*)

Monsieur Cornelissen, vous nous dites aujourd'hui que ces accords sont très mauvais et nous sommes d'accord avec vous. Prenez donc vos responsabilités ! D'autres membres de la majorité ont eu ce courage : je ne partage pas le point de vue de Mme Grouwels, mais, elle au moins, a pris ses responsabilités ! Vous pas et on vous fera avaler toutes les couleuvres y compris l'envoi d'un commissaire du Gouvernement flamand dans la périphérie !

**Mme la Présidente.** — Votre temps de parole est écoulé.

Het woord is aan de heer Dominiek Lootens-Stael.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mevrouw de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, eens te meer zal onze assemblee zich door het idiote systeem van de eenvoudige motie niet uitspreken over een paar nochtans interessante moties. Misschien wordt er best eens overwogen om dat systeem van de eenvoudige motie af te schaffen, zodanig dat het Parlement zich uitspreekt voor of tegen een zogenaamde motie van aanbeveling.

Wat de motie van de CVP-fractie betreft, die gaat voor ons niet ver genoeg. Of er nu in een Brusselse gemeente één Vlaamse schepen is of twee, maakt geen verschil, als ze geen macht hebben.

Eenmaal niks is niks; tweemaal niks is nog altijd niks. De machtsparticipatie van de Nederlandstaligen in Brussel is niet gebaat bij een dergelijke verhoging van het aantal Nederlandstalige schepenen, als er geen pariteit bestaat.



Bovendien is die motie wel heel hypocriet, net zoals de houding van de CVP in het kader van de Lambermontakkoorden. Immers, de CVP is gedurende vele jaren in ons land aan de macht geweest. Dat was ook het geval in 1999 bij de invoering van het Euro-stemrecht. Zij had dat stemrecht destijds perfect als hefboom kunnen gebruiken om de situatie van de Brusselse Vlamingen in de lokale besturen te verbeteren, maar dat heeft zij niet gedaan.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Wat moeten wij dan denken van het voorstel-Tastenoye ?

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — De CVP heeft nagelaten om in de praktijk iets te doen voor de Brusselse Vlamingen.

Bovendien zit de CVP vandaag nog altijd in een positie waar zij wel degelijk de situatie van de Brusselse Vlamingen kan opkrikken. Zij zit immers op een sleutelpositie in de Brusselse regering waar zij via de heer Chabert, die nu al meer dan dertig jaar minister is, de Brusselse instellingen zou kunnen blokkeren indien aan Franstalige zijde niet de bereidheid wordt gevonden om de situatie van de Brusselse Vlamingen op lokaal vlak te verbeteren. Het is dus hypocriet tegelijk moord en brand te schreeuwen wanneer men wel degelijk over de mogelijkheden beschikt om af te dwingen wat voor de Brusselse Vlamingen moet worden afgedwongen.

Over de gemotiveerde motie van ECOLO en PSC, dus de schijnoppositie, maak ik de volgende bedenkingen. De motie bevat een aantal punten die inderdaad correct zijn en die onze steun verdienen. Alleen is de motie niet volledig. Vandaar dat wij ons bij de stemming daarover zullen onthouden. Wanneer bijvoorbeeld gezegd wordt dat de belangen van de Brusselaars door de Minister-President niet behartigd worden, dan had daar eigenlijk moeten staan, dat de belangen van de Brusselse Vlamingen in het bijzonder niet door de Minister-President, noch de hele regering behartigd worden.

Mevrouw de Voorzitter, feit is dat wij ons bij de stemming over de eenvoudige motie zullen onthouden, omdat wij enerzijds, niet de indruk willen wekken een van beide gemotiveerde moties te willen steunen en anderzijds, van oordeel zijn dat het al te simpel is om na de Lambermont-discussies over te gaan tot de orde van de dag. Wij zijn er inderdaad van overtuigd dat wij over een paar maanden daarover opnieuw zullen moeten debatteren.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Madame la Présidente, je soupire d'aise parce que je me disais en arrivant ici : heureusement que nous n'aurons pas à voter ces accords. Je pense que, pour certains, cela poserait quelques difficultés particulières.

ECOLO et le PSC ont fait la démonstration, aujourd'hui, de l'incompatibilité d'avoir signé un même texte. D'un côté on a effectivement une critique virulente des accords de la Saint-Polycarpe et c'est bien légitime, de la part du PSC. De l'autre, nous avons la défense des mêmes accords par ECOLO qui, pourtant, ont signé le même texte de motion.

On nous donne le couplet du « premier qui dit la vérité », vous connaissez la chanson.

**M. Alain Daems.** — La motion ne porte pas sur la Saint-Polycarpe mais sur le Ministre-Président.

**M. Rudi Vervoort.** — J'appelle cela « jouer avec les mots », « couper les cheveux en quatre ».

M. Chabert vous dira qu'il s'agit d'un bel exercice de langue de bois.

En ce qui nous concerne, après avoir entendu ceux qui avaient été désignés par mon parti pour négocier les accords de la Saint-Polycarpe, le groupe socialiste a voté l'approbation unanime de ces accords. Nous n'avons donc pas d'état d'âme pour voter, le moment venu, ces accords qui nous semblent bons dans l'ensemble.

J'invite tous ceux qui font cette analyse à les voter dans leur ensemble, car mon expérience politique m'a appris une chose, lorsqu'on négocie un accord et qu'on le signe, ce n'est pas pour le saucissonner par après et prendre ce qui arrange en rejetant ce qui n'arrange pas. Un accord s'accepte de A à Z. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur certains bancs ECOLO.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, j'ai entendu le ministre des Finances déclarer qu'il était à notre disposition pour discuter jeudi prochain du chiffrage des accords. Je suggère donc que l'ordre des travaux soit modifié en ce sens et que l'on nous fournisse — dès à présent si possible — les documents à étudier en la matière.

**Mme la Présidente.** — On ne discute pas de l'ordre du jour des commissions en séance plénière.

**M. Denis Grimberghs.** — Le ministre vient de dire qu'il était disposé à le faire.

**M. Rudi Vervoort.** — Il n'a pas dit cela !

**M. Alain Daems.** — Il l'a dit et il a même dit mieux.

**Mme la Présidente.** — L'interpellation de Mme Braeckman sera le premier point de l'ordre du jour de la réunion de la commission du 15 février.

**M. Denis Grimberghs.** — Nous sommes entièrement d'accord.

Le ministre des Finances nous a dit qu'il était prêt à nous exposer les éléments dont il pourrait disposer et je ne voudrais pas que l'on ne lui donne pas le temps nécessaire pour pouvoir le faire.

**Mme la Présidente.** — Je vous assure qu'il n'y a pas de problème. Si le ministre des Finances obtient les chiffres, on vous enverra un ordre du jour complémentaire.

**Mme la Présidente.** — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

43 répondent oui.

43 antwoorden ja.

20 répondent non.

20 antwoorden neen.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekthi, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme De Grootte, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, M. Demol, Mme Grouwels, M. Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, Collega's, ik heb mij bij de stemming over de eenvoudige motie onthouden, enkel en alleen met de bedoeling om hier namens mijn fractie heel duidelijk de puntjes op de i te kunnen zetten.

Uiteraard steunt de CVP-fractie zonder enig voorbehoud de regering waarvan wij deel uitmaken. Wij beoordelen de regering op haar werk in uitvoering van het Brussels regeerakkoord. Vandaar dat wij ook de eenvoudige motie hebben goedgekeurd.

De goedkeuring van de eenvoudige motie heeft tot gevolg dat de gemotiveerde moties vervallen, waaronder ook de gemotiveerde motie die ikzelf samen met de collega's Béghin en Vandenbossche had ingediend. Onze bedoeling was, en blijft, om met die gemotiveerde motie duidelijk te onderstrepen dat de CVP inzake het Lambermontakkoord, en in het bijzonder inzake de overheveling

van de gemeentewet, consequent vasthoudt aan datgene wat wij vorig jaar ook reeds samen met VLD-VU en SP-Agalev goedkeurden in de Raad van de VGC, met name dat bij elke overheveling van de gemeentewet naar het Brussels Hoofdstedelijk Gewest twee voorwaarden moeten zijn vervuld :

Ten eerste moeten er voorafgaandelijk aan de overheveling waarborgen komen voor een effectieve Vlaamse minimumvertegenwoordiging in alle Brusselse lokale besturen.

Ten tweede moet elke wijziging van de gemeentewet na de overheveling onderworpen zijn aan de goedkeuring van een meerderheid in elke taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

Dat was ons standpunt vorig jaar in de Raad van de VGC. Dat is ons standpunt vandaag in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en in alle andere parlementaire assemblees. En dat zal ook ons standpunt zijn volgende week in de Raad van de VGC, wanneer wij samen met onze Vlaams-Brusselse meerderheidspartners een nieuwe motie zullen goedkeuren die deze principes bevestigt.

Die boodschap wensen wij hier vandaag te bevestigen, niet ten aanzien van de Brusselse regering, maar wel ten aanzien van hen die wel verantwoordelijkheid dragen voor het Lambermontakkoord.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marguerite Bastien.

**Mme Marguerite Bastien.** — Le Front Nouveau de Belgique est opposé en toute hypothèse à l'éclatement de la Belgique et nous pensons que les accords de la Saint-Polycarpe y conduisent tout droit. Je me suis donc abstenue sur la motion pure et simple comme je l'aurais fait sur les autres motions qui réfutent seulement certains aspects du Lambermont II.

**Mme la Présidente.** — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 16 h 50.*

*De plenaire vergadering wordt om 16.50 uur gesloten.*



0501/6631  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎ 02/218.68.00